Leçon 7 :
Le processus électoral

QUESTIONS GUIDES

❶ Est-il important de voter aux élections?

❷ Comment le droit de vote a-t-il évolué au fil du temps?

❸ Comment puis-je voter aux élections provinciales?

APERÇU

Le droit de vote s'accompagne de la responsabilité de voter de manière informée et réfléchie.

Dans cette leçon, les élèves analyseront l'histoire du droit de vote en Colombie-Britannique et le cheminement vers le suffrage universel. Les élèves examineront ensuite les informations essentielles sur l'admissibilité des électeur.rice.s, et quand, où et comment voter aux élections provinciales. Ensuite, les élèves examineront les statistiques sur la participation électorale et discuteront de leurs propres intentions de vote. Dans l'activité de *Consolidation des acquis*, les élèves créeront une affiche ou une brochure expliquant comment voter et encourageant famille et ami.e.s à voter aux prochaines élections.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

À la fin de cette leçon, les élèves pourront :

- comprendre l'importance du suffrage universel et d'une démocratie inclusive;
- décrire quand, où et comment voter lors des élections provinciales;
- analyser le taux de participation des électeur.rice.s;
- utiliser des mots et des images efficacement pour véhiculer son message et ses connaissances sur le vote et le processus électoral.

Indications pour le personnel enseignant

- Vous pouvez adapter les activités selon les besoins de vos élèves.
- Montrez aux élèves un bulletin de vote du Vote étudiant de votre circonscription électorale pour qu'iels sachent à quoi s'attendre le jour du Vote étudiant. Veuillez consulter votre trousse de scrutin.
- Nous vous encourageons à être attentif.ve.s et sensibles au contexte familial des élèves. Il n'est pas toujours facile pour tous.tes de participer au processus démocratique et de voter.
- Prenez en considération les obstacles qui empêchent des personnes ou des groupes de voter (par exemple, antécédents négatifs, classe socioéconomique, langue, nouveaux.elles arrivant.e.s).

Matériel

- Vidéo « L'histoire du droit de vote en Colombia-Britannique »;
- Vidéo « Voter en Colombie-Britannique »;
- Accès Internet;
- Diaporama 7;
- Activité 7.1 et 7.2 en format numérique ou papier;
- Remarques : Tous les documents en format numérique, les vidéos et les diaporamas sont disponibles sur le site Web du programme.

Introduction

1. Regardez la vidéo « L'histoire du droit de vote en Colombia-Britannique » et passez en revue les principales étapes pour parvenir au suffrage universel.
2. Distribuez des copies du document 7.1 et demandez aux élèves d'écrire leurs réflexions, leurs questions et leurs révélations à propos de la vidéo.
   a) Réflexions : Qu'avez-vous ressenti? Qu'est-ce qui vous a le plus intéressé? Qu'est-ce qui vous a surpris.e?
   b) Questions : Avez-vous des questions? Est-ce qu'il y a des choses qui ne sont pas claires?
   c) Révélations : Avez-vous des révélations? Qu'est-ce qui prend du sens pour vous? Comment le passé influence-t-il le présent?
3. Répartissez les élèves en groupes et demandez-leur de partager leurs expériences avec les autres. Après un tour de table, encouragez les élèves à donner leur avis grâce à ces formules :
   - « J'aime ce que ___ avait à dire à propos de.... »
   - « Je n'avais jamais envisagé ___ de cette manière auparavant. »

Activités

1. À l'aide du Diaporama 7 et de la vidéo « Voter en Colombie-Britannique », abordez certains des aspects clés du vote aux élections provinciales.
   - Pourquoi vote-t-on par scrutin secret?
   - Qui peut voter aux élections provinciales?
   - Qui organise les élections provinciales en Colombie-Britannique?
   - Quelles sont les différentes façons de voter?
   - Comment dois-je remplir mon bulletin de vote?
   - Quelle est une source fiable d'informations concernant les élections provinciales? À qui devrais-je m'adresser si j'ai des questions?
2. Distribuez des copies du document 7.2. Demandez aux élèves d'écrire la définition de deux termes figurant sur la liste. Ensuite, demandez-leur de trouver des définitions pour quatre autres termes auprès de leurs camarades de classe. Encouragez les élèves à modifier et améliorer leurs définitions en fonction des commentaires de leurs camarades.
3. Montrez aux élèves un exemple de bulletin de vote et la manière de le marquer correctement. Les élèves peuvent utiliser un crochet, un X ou toute autre marque, à condition qu'elle indique clairement leur choix. Rappelez aux élèves qu'iels ne peuvent voter que pour une seule option, sinon leur vote ne comptera pas.
4. Avoir le droit de vote ne signifie pas toujours qu'une personne se présentera pour voter. Expliquez le terme « taux de participation électorale » et passez en revue les taux de participation au cours des dernières décennies (Diaporama 7). Utilisez les questions suivantes pour orienter la discussion en classe.
   - Quels enseignements pouvez-vous tirer de ces informations?
   - Les taux de participation sont-ils plus élevés ou plus bas que vous le croyiez? Quel taux de participation souhaiteriez-vous voir?
   - Quels sont les obstacles au vote?
   - Irez-vous voter lorsque vous aurez 18 ans?

Consolidation des acquis

Demandez aux élèves de créer une affiche ou une brochure pour expliquer la façon de voter ou pour encourager d'autres personnes à voter aux prochaines élections provinciales. Elles pourraient être conçues pour un parent, un.e tuteur.rice, ou un adulte de leur entourage.

Idées de contenu possible :

- Énumérez les critères d'admissibilité pour voter aux élections provinciales;
- Décrivez les différentes façons dont vous pouvez voter (quand/comment);
- Énumérez les étapes our voter;
- Expliquez les raisons pour lesquelles il faut voter.

Déterminez les critères avec votre classe. Voici quelques exemples de critères pour créer une affiche ou une brochure :

- Le slogan ou les images attirent l'attention;
- Les titres sont évocateurs et appropriés;
- Les informations sont utiles ou exactes (par exemple, date, exigences d'admissibilité).

MESURES DE SOUTIEN ET D'ADAPTATION

Plans pédagogiques individuels	**Modifications** • Fournissez aux élèves les termes et les définitions à l'avance (p. ex : bulletin secret, carte d'information de l'électeur.rice, bureau de vote, vote par anticipation, bulletins acceptés, erronés et rejetés). • Visionnez la vidéo « Voter en Colombie-Britannique » et la vidéo « L'histoire du droit de vote en Colombia-Britannique » avant les discussions et les activités en classe. • Assurez-vous que les sous-titres sont activés pendant les vidéos. **Enrichissement** • Activités — Demandez aux élèves d'effectuer des recherches sur les rôles des différents membres du personnel électoral (voir *Manuel de l'élection*) ou établissez un plan pour organiser un Vote étudiant dans votre école.
Apprenant.e.s de la langue française	• Fournissez aux élèves les termes et les définitions à l'avance (p. ex. : bulletin secret, carte d'information de l'électeur.rice, bureau de vote, vote par anticipation, bulletins acceptés, erronés et rejetés). • Visionnez la vidéo « Voter en Colombie-Britannique » et la vidéo « L'histoire du droit de vote en Colombia-Britannique » avant les discussions et les activités en classe. • Assurez-vous que les sous-titres sont activés pendant les vidéos.
Pédagogie inclusive	• Rappelez aux élèves que les nouveaux.elles arrivant.e.s, les adultes qui ont de la difficulté à lire, les personnes qui apprennent le français, celles en situation précaire ainsi que d'autres groupes peuvent éprouver quelques difficultés à comprendre le système électoral ou à y participer. • Mettez l'accent sur les pratiques visant à améliorer l'accès au vote et sur l'importance d'écouter toutes les voix. Évitez de vous concentrer uniquement sur les obstacles auxquels ces groupes pourraient être confrontés.
Accessibilité et accommodements	• S'il est impossible de travailler en équipes de deux ou en petits groupes dans la salle de classe, envisagez d'utiliser Jamboard pour favoriser la collaboration au cours des discussions et du remue-méninges.

SUIVI DE L'APPRENTISSAGE

SECTION	QUESTIONS GUIDES
Introduction	Les élèves peuvent-iels réfléchir à leurs propres réflexions, questions et révélations? Les élèves se rendent-iels compte de la manière dont cette évolution historique a abouti à une démocratie plus inclusive et plus représentative? Les élèves écoutent-iels activement leurs camarades?
Activités	Les élèves peuvent-iels comprendre pourquoi il est nécessaire de voter en privé? Les élèves peuvent-iels identifier les personnes qui ont le droit de voter? Les élèves sont-iels capables de rédiger des définitions exactes de termes appris? Font-iels des commentaires constructifs à leurs camarades? Les élèves peuvent-iels interpréter les données relatives à la participation électorale? Peuvent-iels identifier les raisons pour lesquelles certains citoyen.ne.s n'exercent pas leur droit de vote?
Consolidation des acquis	Est-ce que les élèves peuvent présenter aux membres de leur famille ou à des ami.e.s des arguments exacts et instructifs sur le vote dénotant l'acquisition de leurs nouvelles connaissances?

MISE EN CONTEXTE POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Elections BC est un organisme indépendant et non partisan relevant de la législature, chargé du processus électoral en Colombie-Britannique. Il est notamment chargé des élections générales et partielles provinciales, des pétitions de rappel, des pétitions et des votes d'initiative, de la conduite des référendums et des plébiscites, ainsi que des règles relatives au financement des campagnes et à la publicité pour les élections locales et le vote par assentiment. Elections BC n'est pas responsable de l'administration des élections fédérales ou locales. En agissant de manière équitable et impartiale, Elections BC veille à ce que les citoyen.ne.s de la Colombie-Britannique puissent exercer pleinement leurs droits démocratiques.

La Colombie-Britannique a été la première juridiction au Canada à adopter des **élections à date fixe**. La loi constitutionnelle prévoit que les élections générales provinciales ont lieu le troisième samedi d'octobre tous les quatre ans.

Malgré l'instauration des élections à date fixe, des élections provinciales peuvent être organisées à tout moment si le gouvernement perd la confiance du corps législatif ou si la.le lieutenant.e-gouverneur.e dissout le corps législatif sur l'avis du.de la premier.ère ministre.

Vous êtes admissibles à voter lors d'une élection de la Colombie-Britannique si :

- vous avez la citoyenneté canadienne;
- vous avez 18 ans révolus le jour du scrutin;
- vous résidez en Colombie-Britannique depuis au moins six mois avant le jour du scrutin.

La loi électorale exige également que les électeur.rice.s fournissent une preuve de leur identité et de leur adresse résidentielle afin de recevoir un bulletin de vote ou de s'inscrire sur les listes électorales. Trois possibilités s'offrent à vous :

1. Un document délivré par le gouvernement de la Colombie-Britannique ou du Canada qui comporte le nom, la photo et l'adresse résidentielle de l'électeur.rice, tel qu'un permis de conduire de la Colombie-Britannique, une carte d'identité de la Colombie-Britannique (BCID) ou un certificat de statut d'Indien.
2. Deux documents indiquant le nom de l'électeur.rice (au moins l'un des deux doit également indiquer l'adresse résidentielle de l'électeur.rice).
3. Les électeur.rice.s qui n'ont pas de pièce d'identité peuvent demander à une autre personne d'attester de leur identité, mais cette personne doit :
   - être elle-même inscrite sur les listes électorales de la circonscription de l'électeur.rice;
   - un.e conjoint.e, un parent, un grand-parent, un enfant adulte, un petit-enfant adulte ou un frère ou une sœur adulte de l'électeur.rice; ou,
   - une personne autorisée à prendre des décisions en matière de soins personnels pour l'électeur.rice.

Un.e garant.e qui n'a pas de lien de parenté avec l'électeur.rice ou qui n'est pas autorisé.e à prendre des décisions en matière de soins

personnels ne peut se porter garant.e que d'un.e seul.e électeur.rice. Une personne ayant des liens de parenté peut se porter garante de tous les électeur.rice.s qui sont membres de sa famille. Une personne autorisée à prendre des décisions en matière de soins personnels peut se porter garante de tous les électeur.rice.s sur lesquel.le.s elle a une preuve d'autorité écrite.

Elections BC dresse une **liste des électeur.rice.s**, qui comprend le nom et l'adresse des électeur.rice.s admissibles inscrit.e.s. Avant le déclenchement d'une élection, vous pouvez vous inscrire en utilisant le système d'inscription en ligne d'Elections BC ou en contactant leur bureau. Lors d'une élection, vous pouvez également vous inscrire sur la liste électorale au bureau de vote avant de déposer votre bulletin de vote.

Les jeunes de 16 et 17 ans qui remplissent les conditions requises en Colombie-Britannique peuvent désormais s'inscrire sur la liste des futurs électeur.rice.s. Une fois l'âge de 18 ans atteint, les personnes inscrites seront automatiquement ajoutées à la liste électorale provinciale.

Pour pouvoir s'inscrire sur la liste des futur.e.s électeur.rice.s, il faut :

- être âgé de 16 ou 17 ans;
- avoir la citoyenneté canadienne, et;
- résider en Colombie-Britannique.

Chaque **circonscription** est divisée en **zones électorales** plus petites, qui correspondent à des zones géographiques définies. Les électeur.rice.s admissibles peuvent voter dans le bureau de vote désigné pour leur zone de vote ou dans tout autre bureau de vote de la province. Les lieux de vote seront disponibles sur le site web d'Elections BC (elections.bc.ca), publiés dans les journaux locaux et inclus sur les cartes « Where to Vote » envoyées à tous les électeur.rice.s inscrit.e.s.

Les électeur.rice.s peuvent voter de l'une des quatre manières suivantes :

Lors du vote par anticipation - Les bureaux de vote par anticipation sont ouverts la semaine précédant le jour du vote général.

Le jour du vote général - Les bureaux de vote général sont ouverts de 8h00 à 20h00, heure du Pacifique.

Dans n'importe quel bureau électoral de la circonscription - À partir du moment où une élection est annoncée, jusqu'à 16h00 le jour du scrutin général.

Vote par correspondance - Les électeur.rice.s peuvent demander un paquet de vote par correspondance avant le début des élections et jusqu'à 16h00 le jour du scrutin général. Le paquet vous sera envoyé par la poste ou vous pourrez le récupérer dans un bureau électoral de votre circonscription. Le paquet rempli doit être retourné à Elections BC avant 20h00 le jour du vote général.

Le vote aux élections gouvernementales se fait par bulletin secret afin que les choix des électeur.rice.s restent confidentiels. Seul.e l'électeur.rice connaît le choix qu'iel a fait.

Un **bulletin de vote** énumère les noms des candidat.e.s en lice dans votre circonscription et leur affiliation politique, le cas échéant. Il y a un espace à côté du nom de chaque candidat.e sur le bulletin de vote pour marquer votre préférence. Tant que vous marquez clairement le bulletin de vote d'un.e candidat.e, votre bulletin de vote est valide (par exemple, ✓, X, grisé).

Voici le déroulement du vote dans un bureau de scrutin :

1. Une fois que vous aurez confirmé votre admissibilité, vous recevrez un bulletin de vote portant les initiales d'un membre du personnel électoral.
2. Vous passez ensuite derrière un isoloir pour marquer votre bulletin de vote. Ne choisissez qu'un.e seul.e candidat.e sur le bulletin de vote.
3. Remettez votre bulletin de vote plié à un membre du personnel électoral qui vérifiera la présence des initiales et retirera la souche.
4. Déposez votre bulletin plié dans l'urne.

Un **bulletin rejeté** est un bulletin qui ne peut être comptabilisé parce que l'intention de l'électeur.rice n'a pu être interprétée à partir de la marque apposée sur le bulletin. Un bulletin est rejeté si aucun.e candidat.e n'y est sélectionné.e, si plus d'un.e candidat.e y est inscrit.e ou si le bulletin est marqué d'une manière qui pourrait permettre d'identifier l'électeur.rice.

Si vous faites une erreur et que vous marquez votre bulletin de manière incorrecte, vous pouvez le retourner à l'agent des bulletins de vote et l'échanger. C'est ce qu'on appelle un **bulletin annulé**. Les bulletins annulés ne sont pas placés dans l'urne et ne font pas partie des résultats officiels.

Lorsque vous vous préparez à voter, vous pouvez réfléchir aux différentes raisons de soutenir un.e candidat.e, un parti, un.e dirigeant.e politique, une idée politique et/ou l'ensemble du programme d'un parti.

Pour voter, il faut faire des recherches et y consacrer le temps nécessaire. Vous saurez que vous êtes prêt.e à voter lorsque vous aurez confiance en votre capacité à faire un choix.